

**LE RÔLE STRATÉGIQUE DE LA RECHERCHE
EN SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES, EN ARTS ET EN LETTRES (SSHAL)
DANS LE SYSTÈME DE RECHERCHE
ET DANS LA CAPACITÉ DU QUÉBEC À INNOVER**

**DOCUMENT POUR LA PRÉSENTATION
DE
JACQUES BABIN
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDS SOCIÉTÉ ET CULTURE**

DANS LE CADRE DES TRAVAUX SUR LE PROJET DE LOI N^o130

Québec, le 19 janvier 2011

Commission des finances publiques

Plan de l'allocation

Préambule

1. Les objectifs de la refonte des Fonds de recherche

2. Les réussites de la refonte

- Une approche résolument multidisciplinaire
- Des démarches intersectorielles significatives
- Une position enviable dans l'ensemble canadien
- Un Fonds unique dédié aux SSHAL

3. Des accents à affirmer

- Pour un accroissement des collaborations intersectorielles
- Pour une reconnaissance du rôle central des SSHAL dans le système de recherche et d'innovation
- Pour une consolidation des services administratifs

4. Nos inquiétudes et questionnement

- Le rôle du conseil d'administration unique et des trois conseils sectoriels
- La place des SSHAL dans une perspective de recherche multidisciplinaire et intersectorielle
- L'équilibre des ressources financières
- L'impact des changements sur le plan organisationnel

5. Le défi autour du regroupement des Fonds

Préambule

D'entrée de jeu, permettez-moi de vous présenter la raison d'être du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) et de faire un bref retour historique sur ce qui fait le FQRSC aujourd'hui. J'aborderai ensuite la question du regroupement des Fonds dans le cadre du projet de Loi 130 et des défis à relever pour que cette nouvelle entité améliore de façon significative le système québécois de recherche et d'innovation et assure le plein épanouissement de la recherche en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres (communément appelés les SSHAL).

Institué le 21 juin 2001, le FQRSC intègre les activités qu'exerçait auparavant le Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS) et une part importante des responsabilités qui étaient dévolues jusqu'alors au Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche, le Fonds FCAR.

En vertu de sa loi constitutive¹, le FQRSC a pour mandat de :

- promouvoir l'excellence et aider financièrement le développement de la recherche en SSHAL;
- contribuer à la diffusion des connaissances et à la formation des chercheurs dans tous les domaines reliés aux SSHAL;
- établir des partenariats nécessaires à l'avancement des connaissances scientifiques portant sur des problématiques sociétales.

Depuis sa mise sur pied en 2001, le Fonds apporte un soutien essentiel à des milliers d'étudiants, à des centaines d'équipes et de nouveaux chercheurs, à des dizaines de regroupements stratégiques et de projets novateurs. Avec sa programmation originale et diversifiée, il couvre l'ensemble des domaines² de recherche et module ses interventions en tenant compte de la diversité des pratiques et des traditions de recherche en SSHAL. L'engagement du

¹ *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation*; L.R.Q., chap. M-30.01.

² Le champ d'intervention du FQRSC est réparti sur un ensemble de 13 domaines de recherche : Arts, littérature et société; Création artistique et littéraire; Cultures, religions et civilisations; Développement et fonctionnement des personnes et des communautés, et vie sociale; Économie, emploi et marchés; Éducation, savoirs et compétences; Enjeux fondamentaux et finalités de la vie humaine; Gestion des organisations; Langues et langage; Médias, communications et information; Milieux de vie, aménagement et appropriation de l'espace humain; Nature, transformation et gouvernance de la société et des institutions; Relations internationales et développement.

Fonds dans des priorités thématiques par l'intermédiaire de ses actions concertées a contribué à l'avancement des connaissances sur des préoccupations de la population. Il a aussi collaboré significativement à l'élaboration de politiques publiques et à l'action des milieux d'intervention, et ce, pour le plus grand bénéfice de la société québécoise.

La création du FQRSC a suscité de grands espoirs. J'aimerais ici rappeler brièvement les objectifs et les fondements de cette réorganisation, et dire quelques mots sur la place que s'est taillée le FQRSC depuis cette refonte.

1- Les objectifs de la refonte des Fonds de recherche

La réorganisation des Fonds subventionnaires en 2001 répondait à l'un des objectifs de la *Politique québécoise de la science et de l'innovation (PQSI)*, soit « d'assurer un partage plus équilibré des dossiers et des leaderships afin que le système québécois de la recherche soit plus efficace... ». Cette nouvelle configuration des Fonds de recherche québécois a été conçue, entre autres, de façon à correspondre davantage aux Fonds de recherche canadiens, et ce, dans le but d'accroître la part des chercheurs et étudiants d'ici dans l'obtention des subventions et des bourses provenant du gouvernement fédéral.

Ainsi,

- le Fonds de recherche sur la société et la culture (FORSC) soutient la recherche en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres;
- le Fonds de recherche sur la nature et les technologies (FORNT) finance la recherche s'inscrivant dans les secteurs des sciences naturelles et du génie;
- le Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ) assure la responsabilité de l'ensemble de la recherche dans le domaine de la santé.

Cette refonte des Fonds visait aussi à répondre à une nouvelle vision de la recherche, à savoir que la compréhension de la réalité passe par divers points de vue qui sont complémentaires, voire intégrés les uns aux autres. Dorénavant, les interventions des Fonds sont basées sur des objets de recherche plutôt que sur des disciplines. Autrement dit, ce n'est plus sur la base de la discipline d'appartenance du chercheur qu'une demande est acheminée à l'un des trois Fonds, mais selon l'objet de recherche.

Ce nouveau découpage entend favoriser l'approche thématique et stimuler la MULTIDISCIPLINARITÉ en recherche. Il veut aussi assurer le plein développement de la recherche à l'intérieur de chacun des grands secteurs (Sciences Sociales et Humaines, Arts et Lettres; Sciences de la Santé; Sciences Naturelles et Génie) tout en évitant le dédoublement de financement d'une même demande de subvention, un motif important de la réorganisation des Fonds en 2001.

2. Les réussites de la refonte

Une approche résolument multidisciplinaire

Nul doute, le FQRSC a bien intégré cette vision de la recherche en termes d'objets de recherche plutôt que de disciplines.

À preuve :

- La multidisciplinarité est à la base même de la programmation du Fonds.
- Tous les comités d'évaluation sont multidisciplinaires.
- Le Fonds finance actuellement 28 regroupements stratégiques et une centaine d'équipes de recherche composés de chercheurs provenant d'horizons disciplinaires et d'établissements universitaires différents.
- Aujourd'hui, les créneaux d'excellence développés par les équipes et les regroupements financés par le FQRSC se pratiquent sur une base multidisciplinaire, et font écho ou s'insèrent dans des problématiques sociétales d'envergure.

Que l'on pense aux changements démographiques et au vieillissement de la population, à la crise financière mondiale et aux modes de gouvernance dans les organisations et les entreprises, les questions d'identité et de diversité culturelle.

Des démarches intersectorielles significatives

Les trois Fonds de recherche ont été actifs dans le soutien apporté à la recherche intersectorielle. À titre d'exemples, je signalerai le soutien accordé par les trois Fonds au réseau stratégique de recherche et d'innovation en sécurité routière ou encore leur participation financière au réseau concernant les aspects éthiques, environnementaux, économiques, légaux et sociaux du développement des nanotechnologies (NE³LS).

Les trois Fonds se sont également entendus pour mener une action concertée sur des changements climatiques. Les recherches dans ce domaine ne peuvent faire l'économie d'une réflexion sur les aspects environnementaux ou de santé publique, et nécessitent, du même coup, des expertises de plusieurs disciplines et secteurs de recherche.

Comme autres initiatives, je mentionnerai le développement par le FQRSC et le FRSQ de programmes de recherche portant sur 1- la déficience intellectuelle et les troubles envahissants du comportement; 2- les facteurs sociaux, culturels et environnementaux pour prévenir l'apparition des problèmes de poids; et 3- l'évaluation des impacts des politiques publiques sur la santé et le bien-être de la population, de même que le soutien à deux centres de recherche interdisciplinaire en réadaptation et en intégration sociale. De telles collaborations démontrent que la santé est un objet de recherche à la fois multidisciplinaire et intersectoriel, et qu'elle n'est pas réductible au domaine biomédical. Ce caractère intersectoriel de la santé invite notamment les comités de pairs à éviter toute hiérarchisation des savoirs et des méthodes de recherche.

J'ajouterais enfin que le FQRNT et le FQRSC soutiennent quatre regroupements stratégiques dont les travaux portent sur 1- les transports; 2- le cycle de vie des produits, procédés et services; 3- la musique, les médias et les technologies; 4- le langage, l'esprit et le cerveau.

Toutes ces initiatives sont porteuses d'une VISION où la compréhension de l'objet passe par différents points de vue ou angles d'approche, et appelle des expertises de plusieurs disciplines et secteurs de recherche qui sont complémentaires. Ces quelques exemples montrent aussi que la refonte en 2001, en misant sur le plein épanouissement des trois grands secteurs de recherche, a bel et bien atteint ses objectifs en termes de renforcement d'approches multidisciplinaires et de collaborations interinstitutionnelles et intersectorielles. Force est donc de reconnaître que les barrières disciplinaires ont été brisées depuis belle lurette!

Une position enviable dans l'ensemble canadien

En termes d'effet de levier auprès des organismes fédéraux de financement de recherche, autre objectif poursuivi par la PQSI, le FQRSC contribue à la bonne performance des chercheurs québécois sur la scène fédérale, et ce, grâce à sa programmation diversifiée et complémentaire à celle du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH). Sur une base historique, les chercheurs québécois en SSHAL affichent une surperformance dans le cadre des divers programmes canadiens de financement de la recherche. En effet, ils ont obtenu près du tiers des subventions accordées par les organismes subventionnaires fédéraux, une performance de loin supérieure au poids démographique de la population du Québec (23 %) dans le Canada.

Un Fonds unique dédié aux SSHAL

Il est important de mentionner que la constitution d'un Fonds dédié exclusivement aux SSHAL, une première au Québec en 2001, s'est avérée une STRATÉGIE GAGNANTE.

Comme le mentionne la *PQSI*, « la structure et le mode de fonctionnement actuels du Fonds FCAR ne permettent plus d'assurer un soutien optimal des multiples domaines sous sa compétence ni d'assumer à leur endroit tout le leadership souhaitable ». De même, les besoins croissants en matière de recherche sociale et la nécessité de couvrir la recherche fondamentale et appliquée dans toutes les disciplines des sciences sociales et humaines ont conduit à réviser le statut du CQRS et élargir son mandat. Enfin, le peu d'impact de la politique de financement du Fonds FCAR dans le secteur des arts et des lettres exigeait une révision des interventions dans ce secteur, une reconnaissance de la spécificité de la recherche-crédation et des programmes de soutien appropriés.

En confiant les SSHAL à un seul organisme, la *PQSI* a voulu assurer un meilleur développement de la recherche dans ce secteur. Aujourd'hui, le FQRSC représente un levier confirmé pour l'avancement de la recherche en SSHAL. Il a permis non seulement de favoriser les synergies et le réseautage entre les chercheurs issus de différents milieux, mais aussi de soutenir une plus grande diversité de pratiques et de traditions de recherche, et de faire la promotion de la vitalité et du dynamisme de la recherche dans ses domaines d'intervention.

Par exemple, j'ai la conviction que la recherche-crédation ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans les efforts du FQRSC. Sous l'impulsion du Fonds, la recherche-crédation s'est taillé une place significative dans la culture universitaire dont le Québec, pionnier en la matière, peut s'enorgueillir.

3. Des accents à affirmer

Fort des gains de la refonte de 2001 et de l'héritage du FQRSC, le nouveau Fonds de recherche devra, à mon avis, tabler sur trois points majeurs :

- miser encore davantage sur les collaborations intersectorielles des acteurs et des activités de recherche;
- reconnaître pleinement le dynamisme, l'ingéniosité et le rôle des SSHAL dans la création d'interfaces disciplinaires et dans la production d'innovations;
- consolider enfin la structure administrative avec l'intégration du FRSQ dans le partage des services communs.

Pour un accroissement des collaborations intersectorielles

En ce qui concerne les collaborations intersectorielles, je signalerai d'emblée qu'il s'agit d'une tendance de fond en recherche, qu'il y ait fusion des Fonds ou pas. Comme je l'ai évoqué précédemment, les trois Fonds y consacrent déjà des énergies en soutenant des regroupements, des centres et des réseaux de chercheurs qui travaillent à l'interface de leurs champs de responsabilité. La plus récente initiative en la matière est la mise sur pied en 2010 d'un groupe de réflexion interFonds pour élargir l'accès des chercheurs aux programmes de l'un ou l'autre des Fonds. La recherche intersectorielle est bel et bien à l'ordre du jour et c'est pourquoi les Fonds la soutiennent plus que jamais auparavant.

Je suis convaincu qu'il est indispensable de donner une impulsion supplémentaire en matière de collaborations intersectorielles. C'est en effet au croisement des disciplines qu'apparaissent les découvertes les plus fécondes ET, à cet égard, les SSHAL interviennent comme une COMPOSANTE CLÉ.

Pour une reconnaissance du rôle central des SSHAL dans le système de recherche et d'innovation

Grâce à la recherche en SSHAL, il est bien sûr possible de mieux COMPRENDRE le monde dans lequel on vit, de mieux SAISIR les enjeux économiques, culturels et sociaux auxquels le Québec est confronté, et de PRÉSERVER la mémoire collective et le riche patrimoine culturel des villes et des régions qui ont fait le Québec d'aujourd'hui. Qu'ils soient politologues, économistes, sociologues, psychologues, historiens ou qu'ils appartiennent à

d'autres domaines comme les sciences de l'éducation ou les sciences juridiques, l'ensemble des chercheurs et chercheurs-créateurs de ces domaines nous aident à mettre les choses en perspective, à prendre des décisions éclairées et à formuler des solutions appropriées aux besoins, préoccupations et problèmes auxquels font face les collectivités, les familles et les personnes

Que l'innovation soit technologique, commerciale, éducative ou sociale, l'originalité de l'apport de la recherche en SSHAL s'y avère déterminante. De la recherche en SSHAL découlent notamment :

- des innovations aux retombées commercialisables;
(Par exemple, l'émission de télévision sur la science, *Le Code Chastenay*, a récemment présenté des reportages sur des innovations issues de recherches financées par le FQRSC, soit pour stimuler la créativité des designers ou pour contrer le jeu pathologique;
- des innovations qui réduisent les coûts économiques et sociaux de phénomènes de société qui peuvent entraver le développement et la création de la richesse;
(Par exemple : les problèmes de poids, d'obésité, de santé mentale, d'absentéisme ou de présentéisme au travail, du décrochage scolaire, etc.)
- des approches novatrices permettant une meilleure compréhension et adaptation des innovations technologiques, organisationnelles ou autres.
(Par exemple : l'intégration des nouvelles technologies dans l'entreprise.)

De surcroît, on réalise de plus en plus que les travaux de recherche en SSHAL concourent à éclairer les changements organisationnels, l'adoption de nouvelles pratiques, l'évolution des comportements et les modes de gouvernance en cause dans l'intégration des nouvelles connaissances issues de la recherche, toutes disciplines confondues.

Un exemple parmi tant d'autres d'une démarche intersectorielle : la transformation des manières de soigner et de prendre en charge sa santé dans le cadre d'un projet de médecine personnalisée en cours d'élaboration et autour duquel sont impliqués à différents degrés les trois Fonds québécois de recherche. Les enjeux que ce projet d'envergure soulève sont cruciaux pour l'avenir du Québec, et ses conditions de succès sont loin d'être uniquement d'ordre médical ou technologique. Au contraire, la réussite d'une telle entreprise tient surtout à notre capacité de transformer les modes d'organisation du travail, les pratiques professionnelles et les habitudes de

vie, et de poser de façon éclairée les considérations éthiques d'une telle médecine. Autrement dit, les disciplines des SSHAL constituent une COMPOSANTE CLÉ DE L'INNOVATION sous toutes ses formes.

Je ne saurais trop insister là-dessus : la qualité de la recherche scientifique et la capacité pour le Québec de tirer le meilleur parti de ses retombées sont entièrement liées à une collaboration étroite et entière avec les SSHAL. C'est là une CONDITION GAGNANTE.

Parce qu'ils participent pleinement à la construction des interfaces disciplinaires, les SSHAL occupent une place centrale dans la compréhension des activités humaines. Pivotal novateur et ingénieux de l'intersectorialité, leur présence est déterminante dans le succès et la production d'innovations.

Pour une consolidation des services administratifs

En toute logique, la fusion des Fonds devrait permettre des économies de fonctionnement grâce au partage de services administratifs et des ressources matérielles. Elle devrait également encourager la mise en commun des meilleures pratiques entre les trois Fonds de recherche.

Je rappellerai ici que depuis sa création en 2001, le FORSC partage avec le FORNT des effectifs dédiés aux Services communs qui sont responsables de la gestion des ressources humaines, financières, matérielles, informatiques et informationnelles.

Le recours à des services communs a permis des économies d'échelle considérables tout en assurant l'accès à des expertises de toutes sortes – dont aucun des deux Fonds n'aurait pu bénéficier avec son seul budget – et en donnant à chaque Fonds la liberté de se doter d'une programmation et d'un processus de gestion qui répondent adéquatement aux besoins particuliers de sa clientèle.

La fusion devrait donc normalement permettre l'intégration du FRSQ dans le partage des services administratifs entre les trois Fonds, un meilleur arrimage des pratiques de travail et des modèles de gestion des programmes, comme elle devrait permettre la consolidation des activités de communication et de promotion.

Pour qu'une telle réorganisation des services administratifs réussisse, il faudra tenir compte des meilleures pratiques existantes, développer une vision commune du travail et une planification adaptée aux besoins spécifiques des communautés de recherche sectorielle desservies.

4. Nos inquiétudes et questionnement

La *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013*, en regroupant les trois Fonds québécois de recherche, vise notamment une restructuration majeure du financement de la recherche publique en vue :

- de renforcer le leadership scientifique québécois;
- de se doter d'une vision concertée de son développement;
- et de mieux positionner la recherche québécoise et la faire rayonner davantage à l'international.

Toujours dans la *SQRI 2010-2013*, il est dit que les trois Fonds de recherche actuels y seront regroupés avec des enveloppes budgétaires protégées et que le Fonds Recherche Québec présentera « l'avantage de favoriser des synergies qui permettront de dépasser les barrières disciplinaires ».

La nouvelle gouvernance proposée par le projet de Loi 130 soulève quatre ordres de questionnement : 1) le rôle du conseil d'administration unique et des trois conseils sectoriels; 2) la place des SSHAL dans une perspective de recherche multidisciplinaire et intersectorielle; 3) l'équilibre des ressources financières; et 4) l'impact des changements sur le plan organisationnel.

Le rôle du conseil d'administration unique et des trois conseils sectoriels

Dans la situation actuelle, chaque Fonds a un conseil d'administration et quelques comités statutaires ou *ad hoc*. Le projet de Loi 130 prévoit un seul conseil d'administration et trois conseils sectoriels.³

Les conseils sectoriels auront un mandat d'orientation de la recherche, mais ils ne seront pas décisionnels et leurs responsabilités restent encore imprécises. C'est le conseil d'administration, composé de membres des conseils sectoriels et de membres externes, qui prendra ultimement les décisions.

On peut s'interroger sur la capacité d'un conseil d'administration UNIQUE à rendre compte adéquatement de la spécificité de la recherche en SSHAL et

³ « 70.2. Le Fonds constitue trois conseils sectoriels de recherche, correspondant à chacun des trois secteurs de recherche identifiés à l'article 61. Les conseils sectoriels élaborent les programmes pertinents à leur secteur, effectuent la planification stratégique et mettent en œuvre les programmes, notamment l'évaluation des demandes. » (Projet de Loi 130)

d'assumer pleinement la vision qui sera vraisemblablement mise de l'avant par le conseil sectoriel des SSHAL, comme le faisait le conseil d'administration du FQRSC avec son plan stratégique. Comment portera-t-il les orientations de chacun des secteurs? Quels seront les critères qui présideront à l'établissement des priorités, notamment celles en SSHAL? Comment se fera l'arbitrage entre les secteurs? Le démantèlement du Fonds FCAR en 2001 ne découlait-il pas justement du fait qu'il embrassait trop large?

La place des SSHAL dans une perspective de recherche multidisciplinaire et intersectorielle

Comme je l'ai mentionné plus tôt, l'importance de la recherche multidisciplinaire et intersectorielle n'est plus à démontrer. Je suis persuadé qu'il est indispensable de hausser d'un cran le soutien et la promotion de cette recherche, notamment dans la perspective de retombées accrues pour le Québec. Cela dit, il importe tout autant de continuer à soutenir le développement de la recherche fondamentale et disciplinaire. Car la recherche multidisciplinaire et la recherche appliquée deviendront vite stériles si elles cessent d'être alimentées par des connaissances rigoureuses de nature disciplinaire : à terme, c'est l'innovation qui en payera le prix.

Je me permets d'insister. Les SSHAL jouent un RÔLE CLÉ dans la compréhension des enjeux de société et contribuent significativement à la conception de voies d'action et de solutions. La recherche en SSHAL a également un APPORT MAJEUR au développement d'une économie fondée sur l'innovation. Les conditions de succès de projets à haute teneur technologique, environnementale ou en santé ne peuvent faire l'économie de la recherche en SSHAL.

L'équilibre des ressources financières

Comme le précise l'article 60.1 du projet de Loi, « le ministre peut donner des directives sur les orientations et les objectifs généraux que le Fonds doit poursuivre, notamment en ce qui concerne l'équilibre entre les enveloppes budgétaires allouées aux secteurs ».

Comment sera assuré cet équilibre? L'équilibre sera-t-il établi sur la base des proportions actuelles entre les trois Fonds ou sur des orientations stratégiques de recherche surtout influencées, par exemple, par les nécessités du développement industriel et technologique? Autre question : comment faut-il interpréter le fait que dans le secteur des SSHAL, les crédits de la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation*, tant la

première que la seconde, ont porté presque uniquement sur des bourses d'études et très peu pour le financement de chercheurs ou d'équipes de recherche? La troisième *Stratégie* ira-t-elle dans le même sens?

L'impact des changements sur le plan organisationnel

En termes de gouvernance et de mise en place de synergies nouvelles permettant un meilleur rendement, la mise en commun des services administratifs suppose un travail important d'harmonisation et de concertation de façon à adopter les meilleures pratiques de gestion et de reddition de comptes qui soient. Cela suppose qu'il faille concilier différentes cultures organisationnelles qui renvoient à des façons différentes de faire dans la prestation de services, dans leurs rapports avec la communauté des chercheurs et étudiants, et avec les partenaires. Bien sûr, à cela s'ajoute une réorganisation importante du travail avec tous les défis que cela suppose sur le plan de la gestion des ressources humaines et de l'engagement du personnel à la mission du Fonds : le succès de la fusion en est en grande partie tributaire.

5- Le défi autour du regroupement des Fonds

L'OBJECTIF du Fonds Recherche Québec sera de faire mieux que la structure actuelle en termes de gouvernance, d'efficacité et d'efficacités.

Le PREMIER DÉFI du Fonds Recherche Québec sera de mieux positionner le système québécois de recherche et d'innovation dans le monde, de mobiliser les chercheurs dans la réponse aux besoins et problèmes sociétaux et d'améliorer les retombées de nos investissements en recherche. Le pari est de taille.

Pour RÉUSSIR à le relever, le Fonds Recherche Québec devra reconnaître pleinement le dynamisme et l'apport indispensable des SSHAL et les placer comme pierre angulaire de l'intersectorialité. Sans la pleine reconnaissance du rôle stratégique que les SSHAL jouent dans une démarche de recherche intersectorielle, celle-ci risque d'avoir nettement moins d'impacts au chapitre des retombées, de l'innovation et de la création de la richesse.

EN SOMME, si les SSHAL s'avéraient le maillon faible en termes de financement et d'orientation, cette fragilisation rendrait hautement vulnérable l'ensemble du système de recherche et compromettrait la capacité du Québec à innover.